

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 05 AVRIL 2022

Présents : Yannick TRABICHET, Jean-Marc GIROD, Florent FAVRE, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Michaël STEHLIN

I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2021 du budget principal et du budget Service des eaux dressés par Mme Mougenot, Trésorier Principal et déclare que ceux-ci n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Monsieur Jean-Marc GIROD présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2021 dressés par Madame le Maire.

Le compte administratif principal est approuvé à l'unanimité comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes arrêtées à la somme de 802 950.70 €
Dépenses arrêtées à la somme de 710 872.51 €
Soit un excédent de 92 078.19 €.

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 535 719.80 €
Dépenses arrêtées à la somme de 553 630.56 €
Soit un déficit de 17 910.76 €, porté à un déficit de 1 339 483.92 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 55 888.84 € et des restes à réaliser de 615 751.00 € en recettes et de 1 993 213.00 € en dépenses.

Le compte administratif du service des eaux est approuvé à l'unanimité comme suit :

Section d'exploitation

Recettes arrêtées à la somme de 199 761.60 €
Dépenses arrêtées à la somme de 192 197.03 €
Soit un excédent de 7 564.57 €, porté à un excédent de 557.15 € en tenant compte du déficit antérieur reporté de 7 007.42 €.

Section d'investissement

Recettes arrêtées à la somme de 213 684.00 €
Dépenses arrêtées à la somme de 335 593.90 €

Soit un déficit de 121 909.90 €, porté à un excédent de 108 941.69 € en tenant compte de l'excédent antérieur reporté de 79 015.59 € et des restes à réaliser de 186 000 € en recettes et de 34 164.00 € en dépenses.

III – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Compte administratif principal 2021 :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif principal 2021, constatant qu'il fait apparaître un excédent de fonctionnement de 92 078.19 €, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 92 078.19 € au financement des charges d'investissement de l'exercice 2022.

Compte administratif 2021 du service des eaux :

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif 2021 du service des eaux, constate qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de 557.15 €. Cette somme sera reportée en recette d'exploitation du budget primitif 2022.

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'Etat.

Elle rappelle également au Conseil Municipal que pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se voient transférer depuis 2021, la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, soit le taux de 12.03 %. Ce taux vient s'additionner au taux communal.

Elle rappelle les taux des contributions directes de l'année 2021, à savoir :

Taxe Foncière Bâti	Part communale 7.59 %	Part départementale + 12.03 %	= 19.62 %
Taxe Foncière Non Bâti			76.44 %

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2021 pour l'année 2022.

Madame le Maire rappelle d'ailleurs le travail conséquent que la Commune doit engager, en lien avec les services des impôts, pour procéder au reclassement d'une centaine d'habitations sur la Commune et faire le point sur les locaux vacants.

V – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal 2022 présenté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 719 748.00 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 2 387 103.00 €,

Et celui du budget primitif 2022 du service des eaux, présenté comme suit

Dépenses et recettes d'exploitation équilibrées à 207 017.15 €,

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 403 001.16 €

A l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2022 et certifie qu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VI – TRAVAUX EN FORET : PROGRAMME ONF ANNÉE 2022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt 2022 transmis par l'Office National des Forêts. Ce programme comprend uniquement des travaux d'entretien pour un montant total de 21 040 € HT et des travaux d'investissement pour un montant de 2 330 € HT.

Après avis de la Commission Environnement Forêt, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire les travaux d'entretien suivants :

- Abattage, façonnage
Localisation : toute la forêt
Intervention en exploitation sur attaques de scolytes localisées, accessibles ou inaccessibles
- Travaux divers dans les peuplements
Localisation : parcelles 6 et 9
Travaux réalisés sous condition de subvention à 80% du CSMB
Pour un montant de 19 660.00 € HT

Décide de faire les travaux d'investissements suivants :

- Création de piste
Localisation : parcelles 9 et 10
Pour un montant de 2 330.00 € HT

Soit un total de 21 990.00 € HT.

Et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022.

VII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA CLASSE DE MER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe a été votée au budget primitif 2022 pour les subventions à répartir aux associations.

Elle fait part au Conseil Municipal du projet de classe de mer prévu en mai prochain pour la classe de Monsieur Dumont et concernant 18 élèves des cours de CM1 et de CM2, pour une durée de 9 jours.

Après avis de la commission des affaires scolaires, vie associative et culturelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention d'un montant de 2 000 € à l'OCCE 74 pour l'école élémentaire de Vailly afin d'aider au financement de la classe de mer prévue en mai 2022 et dit que l'attribution des subventions aux autres associations sera décidée lors du prochain conseil municipal.

VIII – ATTRIBUTION MARCHÉ PROGRAMME 2021 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES SECTEUR LA COTE TRANCHE 2 ET LIAISON LA COTE/LES GRANGES BOUVIER

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée, via une procédure adaptée, pour les travaux Programme 2021 d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées secteur La Côte tranche 2 et liaison La Côte / Les Granges Bouvier.

Après analyse des offres par le Maître d'œuvre, elle propose d'attribuer comme suit le marché de travaux :

Titulaire : **SARL GIROD TP**

Montant du DQE : **208 667.75 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché conformément à la proposition qui lui a été faite et autorise Madame le Maire à signer les documents constitutifs du marché.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention de 30% sur la partie eau et 30% sur la partie assainissement du Conseil Départemental est d'ores et déjà allouée sur ce programme.

IX – ATTRIBUTION LOT 1B ET LOT 3 MARCHÉ AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU CHEF-LIEU RD22 ET RD26

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation groupée avec la Communauté de Communes du Haut-Chablais a été lancée, via une procédure adaptée, pour l'aménagement et la sécurisation du Chef-Lieu RD22 et RD26.

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, elle propose d'attribuer comme suit les lots qui concernent la Commune :

- Lot n°1B – Terrassement / VRD
Titulaire : GIROD TP
Montant du DQE : 55 198.50 € HT
- Lot n°3 – Aménagements paysagers / Mobilier / Revêtements qualitatifs
Titulaire : SAS TERIDEAL TARVEL
Montant du DQE : 154 605.20 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots conformément à la proposition qui lui a été faite, autorise Madame le Maire à signer les documents constitutifs du marché, dit que le lot 3 ne sera notifié à l'entreprise retenue que sous réserve de l'obtention de subventions.

Madame le Maire indique qu'une signalétique test va prochainement être mise en place au niveau du carrefour de Sous La Côte, signalétique qui deviendra définitive si les retours sont probants.

X – DEMANDE DE SUBVENTION CDAS 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'attribution des lots restants du marché de travaux relatif à l'accessibilité de la mairie et de l'école et la création de sanitaires et d'un préau, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement du projet.

A ce jour, le montant total des travaux s'élèverait à la somme de 1 709 000 € HT.

Pour finaliser le financement des travaux d'accessibilité, de création de sanitaires et d'un préau, de réhabilitation énergétique et d'extension du bâtiment « Mairie Ecole », Madame le Maire propose de solliciter une aide complémentaire, dans le cadre du Programme 2022 du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité, qui porterait le financement total du Conseil Départemental à 36% du montant HT des travaux, soit 609 000 €.

Le plan de financement actualisé serait donc le suivant :

AIDES attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT	609 000	36 %	Subventions déjà obtenues 239 769€ (2019 à 2021). Demande de financement complémentaire 2022 - 4ème et dernière tranche.
→ Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité			
→ Autres programmes :			
-			
-			
REGION			
ETAT	400 000	23%	Subventions notifiées
DETR, DSIL, réserve parlementaire...			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
ADEME, ANAH, SYANE,...			
Total aides publiques	1 009 000	59 %	
AUTRE (à préciser)			
AUTOFINANCEMENT			
→ dont Emprunt	500 000		
→ dont Fonds propres	200 000		
Total autofinancement	700 000	41 %	
Total	1 709 000	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à effectuer auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité à hauteur de 36% du montant HT des travaux d'accessibilité, de création de sanitaires et d'un préau, de réhabilitation énergétique et d'extension du bâtiment « Mairie Ecole », charge Madame le Maire d'effectuer la demande de subvention et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

XI – TRANSFERT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE DE SOUS VAILLY

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations du 11/05/2021 et 10/11/2021 relatives au renouvellement des conventions pluriannuelles de pâturages et notamment la convention passée avec Monsieur Julien CHATELAIN pour les pâturages situés Sous Vailly.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Laëtizia TOISON a repris l'exploitation agricole de Monsieur Julien CHATELAIN et demande à ce que la convention signée avec Julien CHATELAIN soit transférée à son nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le transfert de la convention pluriannuelle de pâturages de Monsieur Julien CHATELAIN au profit de Madame Laëtitia TOISON, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir avec Madame Laëtitia TOISON et dit que les autres décisions actées par délibérations du 11/05/2021 et 10/11/2021 restent inchangées.

XII – QUESTIONS DIVERSES

- **Elections présidentielles** : Madame le Maire rappelle l'organisation des élections présidentielles les 10 et 24 avril prochain. Les permanences du Conseil Municipal pour la tenue du bureau de vote sont mises en place.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : la séance d'installation du Conseil Municipal des Jeunes a eu lieu le 26 mars dernier, en présence de Cyril Pellevat, sénateur, et des Conseillers Départementaux Patricia Mahut et Richard Baud.
- **Cérémonie du 8 mai** : une cérémonie sera organisée le dimanche 8 mai prochain.
- **Rallye Mont-Blanc Morzine** : il aura lieu le deuxième week-end de septembre.
- **Marché de producteurs** : le marché de producteurs va reprendre, avec une première édition le 14 mai prochain, à raison d'un marché par mois jusqu'en octobre.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 17 mai 2022 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

